

VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

**ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE LA FONCTION D'OFFICIER
D'ETAT CIVIL A UN CONSEILLER MUNICIPAL : M. Marc AVENEL**

Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la Commune de Sotteville-lès-Rouen,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20
- la délibération n°2026/17 du 21 mars 2026 portant élection du nouveau Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état-civil, il est nécessaire de prévoir une délégation,

ARRETONS :

Article 1 : Monsieur Marc AVENEL, Conseiller municipal, remplira à chaque fois que cela sera nécessaire les fonctions d'Officier d'Etat Civil.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Notifié le : 21 mai 2026



**Sotteville-lès-Rouen,
Le 12 mai 2025**

**Maire,
Conseiller Départemental,**

Alexis RAGACHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20260521-2026-370-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2026
Publication : 22/05/2026